Commune d'UHLWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseiller(s) absents(s) : 2

SEANCE du 13 SEPTEMBRE 2022

Sous la Présidence de Monsieur KLEFFER Thomas, Maire, le Conseil municipal, *dûment convoqué*
Le 06 Septembre 2022 s'est réuni le **Mardi 13 Septembre 2022** à 20 heures 00 dans la salle du Conseil.

Etaient présents :
MM. ADRIAN Thierry – LIENHARD Eric
Mmes/MM. BUCHHOLTZ Jessica - DAUL Marc – DAULL Sébastien - JEROME Sébastien – KUHN Sabrina – NETH Jean-Claude – PAILLE Tatiana – SANTER Jean-Luc - SIMON Thierry - WOLFF Catherine.

Absent(s) excusé(s) :
M. ADE Bernard donne pouvoir à KLEFFER Thomas
Mme DAULL Célia donne pouvoir à ADRIAN Thierry

Absent(s) non excusé(s) : /

2022-45 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire informe :

Conformément à article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.
Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de :

- M. Jean-Claude NETH comme secrétaire de séance.

PROPOSITION DE DECISION

Le Conseil Municipal,
VU l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
DESIGNE M. Jean-Claude NETH comme secrétaire de séance.

2022-46 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 01 JUILLET 2022

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le Procès-verbal de la séance du 07 Juin 2022
Le Conseil Municipal
- CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du rapport des séances en question ;
- CONSIDERANT qu'aucune remarque n'est émise à l'encontre de ces rapports,
- APRES délibération

Décide à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er Juillet 2022

2022-47 : TAXE AMENAGEMENT

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;
Le Conseil Municipal décide ;
Vu la délibération du 23 Novembre 2021 instituant une taxe d'aménagement à 3%
Vu le transfert de la gestion de la taxe d'aménagement à la Direction Générale des Finances Publiques au 1er septembre 2022
Vu la validation du Pacte financier, fiscal et de solidarité en date du 16 Juin 2022
qui prévoit l'adoption d'un taux de taxe d'aménagement de 5% pour toutes les communes de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Le Conseil Municipal décide

- de modifier sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement et de passer à 5%.

2022-48 : EGLISE SAINTS PIERRE ET PAUL

a) Bilan des travaux

Le Maire informe l'assemblée que les travaux de l'église sont terminés. La dernière couche d'enduit a été posée en juillet sur le SAS d'entrée de l'église et l'électricité a été réalisée afin de répondre aux normes en vigueur.

Montant des appels d'offres : 206 016.80 € H.T (247 220.16€ TTC)

Montant final des travaux : 211 405.65€ HT (253 686.78€ TTC)

Soit un surcoût de 5 388.85€ HT (6466.62€ TTC).

Ce surcoût est lié à quelques travaux complémentaires comme, la peinture des abassons, le changement de la zinguerie à l'arrière et de l'église, la réparation des ardoires de l'église et de la sacristie.

Le coût des travaux électriques n'a pas fait l'objet d'un lot dans le dossier d'appel d'offre et s'additionne au montant total des travaux.

Le montant des travaux électrique comprenant :

- La mise aux normes de l'électricité du SAS d'entrée,
- La pose d'un lustre,
- Le remplacement d'un déclencheur de coupure d'électricité défectueux,
- Le remplacement d'un déclencheur alarme défectueux,
- Le remplacement d'un sectionneur général de tableau électrique défectueux
- La pose d'un bloc secours défectueux

S'élève à 1756 € HT (2107.20€ TTC).

b) Acceptation don Conseil de Fabrique

Le Maire expose :

Suite aux différents travaux d'électricité effectués au niveau de l'Eglise Saints Pierre et Paul, le Conseil de Fabrique propose de verser un don de 2 000 € à la Commune pour le financement de ceux-ci.

Le Conseil de Fabrique souhaite également récupérer une partie des boissons restantes de l'inauguration de l'Eglise qui serviront pour le concert de Noël et propose de verser un montant de 60 € pour celle-ci. Ce montant est compris dans le don des 2 000€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Accepte le don d'un total de 2 000 € du Conseil de Fabrique**.

c) Illuminations extérieures

Le Maire informe :

Des tests de projecteurs ont été réalisé sur l'Eglise Saints Pierre et Paul d'Uhlwiller dans la nuit du 28 juillet 2022.
La pose de ces projecteurs est prévue courant du mois de novembre. Avant l'installation il faudra procéder à la pose des gaines d'alimentation pour le lampadaire permettant d'illuminer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (mise en conformité)

2022-49 : LOTISSEMENT

Le Maire informe,

Afin de pouvoir lancer les appels d'offres pour la création du lotissement et démarrer les travaux, notre bureau d'études BEREST nous a transmis un contrat de maîtrise d'œuvre.

BEREST a réactualisé son offre est s'élève à 31 500,00 € HT soit 37 800,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver l'offre de 37 800 € TTC de BEREST
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude NETH :

Monsieur Jean-Claude NETH présente à l'assemblée le power point qui sera diffusé lors de la réunion publique prévue le Mercredi 14 Septembre 2022 au Hall Communal.
Cette réunion permettra de présenter l'aménagement des futurs lots du lotissement ainsi que l'échéancier qui sera le suivi :

2022-50 : CAH – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PERSONNEL
Le Maire informe,

Suite à l'embauche du nouvel employé communal de la Commune d'Uhlwiller par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, il est nécessaire d'actualiser la convention de mise à disposition er de singer cette dernière la signature d'une convention de mise à disposition du personnel est nécessaire.

Monsieur Arnaud GUILLAUME est mis à disposition par la CAH à la Commune pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- **D'autoriser le Maire à signer ladite convention de mise à disposition.**

2022-51 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
Le Maire donne la parole à Monsieur Thierry ADRIAN qui présente le plan communal de sauvegarde.

Le **plan communal de sauvegarde** (**PCS**) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.
Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.
Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Monsieur Thierry ADRIAN informe l'assemblée qu'afin de remplir certaines fonctions en cas de mise en œuvre du plan il faudrait des volontaires pour les postes suivants : secrétariat en heures non ouvrables, équipe PC, équipe communication, équipe logistique, équipe accueil.
Après en avoir débattu la répartition se fera comme suit :

- Secrétariat en heures non ouvrables : Tatiana PAILLE - Catherine WOLFF
- Équipe PC : Jean-Claude NETH - Sébastien JEROME
- Équipe communication : Sabrina KUHN – Sébastien DAULL
- Équipe logistique : Marc DAUL – Jean-Luc SANTER – Thierry SIMON
- Équipe accueil : Jessica BUCHHOLTZ + Célia DAULL

2022-52 : DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Sous l'autorité du Maire, le correspondant incendie et secours est en charge de promouvoir une culture du risque auprès des élus et des agents concernés par le déploiement du Plan Communal de Sauvegarde et de participer à sa mise en œuvre et à son plan particulier de mise en sureté.

Ses missions consistent :

- Gestion et mise à jour des documents réglementaires de la direction : DICRIM et PCS,
- Sensibilisation de la population –
- Recherche des supports de communication
- Mise en œuvre d'un exercice pour tester le PCS au moins tous les 5 ans,
- Établir une dynamique d'exercices et de simulations à court, moyen et long terme.
- Recensement des PPMS des établissements municipaux,

Le Conseil Municipal après délibération décide :

- **De nommer Monsieur Thierry ADRIAN, correspondant incendie et secours.**

2022-53 : DESIGNATION REPONSABLE RISQUES MAJEURS

Le Maire expose :
Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le Conseil Municipal après délibération décide :
De nommer Monsieur Thierry ADRIAN, responsable risques majeurs.

2022-54 : PETR – SCHEMA DIRECTEUR COMMUN DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le Maire informe :
L'état des lieux en Alsace du Nord :

Avec 63 stations de bornes de recharge et un peu moins de 170 points de charge, le ratio est estimé à 1 point de charge ouvert au public pour 15 véhicules en Alsace du Nord. Le nombre actuel de ces infrastructures ne suffit pas pour répondre aux besoins croissants des usagers. Par ailleurs, au-delà des coûts d'installation, les bornes occasionnent des coûts de fonctionnement non négligeables (gestion, maintenance). Il ne suffit pas de multiplier les points de charge, mais de placer les bonnes bornes aux bons endroits. Le déploiement de ces infrastructures de charge

se doit ainsi d'être organisé, planifié et coordonné sur le territoire.

Pour mailler de manière cohérente et coordonnée l'Alsace du Nord en bornes de recharge pour véhicules électriques, il est proposé aux Communes de confier au PETR de l'Alsace du Nord la réalisation d'un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE)

Le Maire propose de valider le schéma directeur et de confier au PETR la réalisation de celui-ci.

Le Conseil Municipal après délibération décide :

- de valider le principe de réaliser un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) à l'échelle territoriale du PETR de l'Alsace du Nord pour assurer un maillage cohérent et coordonné du territoire, adapté aux besoins de mobilité du bassin de vie.
- Décider de confier au PETR de l'Alsace du Nord la réalisation de ce schéma.
- De charger Monsieur le Maire des formalités afférentes à la présente délibération

2022-55 : TRAVAUX FORESTIER

Le Maire informe l'assemblée :

- des différentes ventes qui ont été effectuées par les acheteurs professionnels ainsi que des ventes par contrat d'approvisionnement.
- Pour ce qui est de l'appel d'offre concernant le plan de relance et de rebond pour la replantation de la parcelle 6, une seule entreprise a répondu à celle-ci. Il 'agit de l'ONF. Après étude de l'offre, il est constaté que les travaux de préparation du terrain (broyage) est nettement plus cher que dans l'estimation. Monsieur le Maire propose donc de consulter d'autres entreprises et le cas échéant retirer cette tâche de l'appel d'offre.

Monsieur le Maire a également demandé à Monsieur JARDIN, garde forestier un rendez-vous qui aura lieu dans les prochaines semaines afin de discuter du programme des travaux de coupe 2022 sur le terrain.

2022-56 : SENTIER RUE PRINCIPALE – RUE BELLE-VUE

Le Maire informe l'assemblée de la problématique de la largeur du chemin reliant la rue principale à la rue belle vue. Le chemin fait à peine 1,10 mètre et est rogné d'un côté par des tuilas de 4 mètres de haut qui empiètent de 40 à 50cm sur le chemin.
Les propriétaires voisins souhaitent également réaliser des aménagements (terrasse sur pilotis) sur limite, ce qui aurait pour conséquence de rendre ce chemin inutilisable. De plus l'accès au réseau haute tension serait compliqué surtout lors de travaux. C'est pourquoi la commune a mis une zone de réserve.
Grâce à cette zone de réserve nous avons pu rentrer en discussion avec les propriétaires et trouver un arrangement pour élargir le chemin de 1 mètre en rachetant une bande de 1 mètre.

Comme le terrain appartient à l'association foncière, cette décision sera entérinée lors de la réunion de mardi prochain. Pour limiter les dépenses de l'association foncière, Monsieur le Maire propose d'augmenter la subvention annuel destinée à l'association et de passer de 2 000 € à 2 200€ ainsi que de prendre en charge les frais de géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

2022-57 : MATERIEL COMMUNAL
Le Maire informe l'assemblée que le tracteur tondeuse sera livrer jeudi 22 septembre 2022.

Le Maire propose également aux conseillers l'achat d'une machine de désherbage mécanique qui faciliterai l'arrachage des mauvaises herbes.
Après présentation de la vidéo montrant l'efficacité de la machine, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise RUFFENACH – Mommenheim d'un montant de 1 390 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour et 1 voix contre l'approbation du projet.

2022-44 : COMMUNICATIONS/DIVERS
Le Maire informe :

- Tour de table des commissions :
  - Urbanisme :
    - Périscolaire :
      - Le démarrage s'est bien passé : présentation des photos Périscolaire ;
      - Point sur les travaux réalisés pour la mise en conformité des locaux et les montants associés.
    - Sécurisation Rue Principale
      - Mise en place de l'interdiction de stationné vers la 3ème ou 4ème semaine de septembre ;
      - Mise en place d'un radar pédagogique de prêt durant 1 semaine par la CAH.
    - Pont rue des jardins
      - Pont en mauvais état : Travaux à prévoir (Association foncière) ;
      - Réfection définitive des tranchées réalisées en 2021 au niveau du 83 rue de Niederaltdorf entre le 19 et 30 septembre 2022 par l'entreprise COLAS.
  - Cadre de vie :
    - Le Maire remercie toutes les personnes qui ont participées au concours de tir, le weekend du 10-11 Septembre 2022 ;
    - Economie d'énergie : Projet de coupure des lampadaires la nuit à partir de 23h00. Discussion prévue lors de la prochaine commission Voirie de la CAH ;
    - Economie d'énergie : Voir pour acheter un programmateur pour réduire le chauffage à la Mairie quand elle est inoccupée : potentiel réduction d'énergie de 30%
    - Incivilités : voir pour l'achat de caméras supplémentaires afin d'éviter les incivilités aux différents endroits du village et de la forêt.

- Urbanisme (DP -PC) :
  - Dépôt :
    - DP06749722R0027 : CARAYON Romain – 64A rue des Perches à Uhlwiller : remplacement de deux murs de verres par trois fenêtres ave volets roulants déposé le 01/09/2022
    - DP06749722R0028 : WOLFF Anne – 10 rue du Moulin à Uhlwiller : avancé de toit au niveau du pignon déposée le 08/09/2022

  - Décisions :
    - DP06749722R00023 : LIO Laurent – 19 rue Belle-Vue à Uhlwiller : remplacement de la clôture par un grillage refusée le 04/08/2022
    - DP6749722R0024 : SCHLUPP Gérard – 45 rue Principale à Uhlwiller : travaux de clôture et enrobé accordée le 04/08/2022 ;
    - DP06749722R0025 : EL BAKALI Khalid : 60 impasse de la Roesbach à Uhlwiller : restauration de la toiture, de la charpente et des murs refusée le 08/08/2022 ;
    - DP06749722R0026 : MORBIN Guillaume – 7 rue du Verger : installation de panneaux solaire en toiture accordée le 04/08/2022
    - PD06749722R0001 : EL BAKALI Khalid – 60 impasse de la Roesbach : démolition de la toiture : dépose charpente pour réfection refusée le 09/08/2022

- Les prochains RDV :

  - Mercredi 14 septembre à 16h00 : Visite Musée du Pain avec la présence de Monsieur le Maire de Hoenheim Vincent Debes ;
  - Jeudi 15 septembre 2022 à 16h30 : Visite Périscolaire par le Président de la CAH ;
  - Samedi 17 septembre 11h00 : Inauguration du nouveau cabinet médical à Dauendorf ;
  - Samedi 24 septembre : Inauguration du l'abri devant l'école avec le CMJ ;
  - Jeudi 29 septembre à 19h00 : Assemblée des Conseiller Municipaux à Brumath ;
    - Réunion très intéressante pour comprendre le fonctionnement de la CAH et pour rencontrer d'autres élus ;
    - Inscription obligatoire -> buffet dinatoire ;
    - Possibilité de covoiturer.

- Tour de table des réunions :

  - Commission CAH et autres :
  - Mercredi 14 septembre 17h00 : Réunion lotissement ;
  - Mercredi 14 septembre 18h30 : Réunion publique lotissement au hall des pompiers ;
  - Jeudi 15 septembre 19h00 : Conseil communautaire à la Mac de Bischwiller ;
  - Mardi 20 septembre à 18h00 : Réunion Association Foncière ;
  - Jeudi 22 septembre à 18h30 : Réunion PLUI au Caire à Haguenau ;
  - Lundi 26 septembre 2022 à 20h00 : Réunion Bulletin Municipal ;
  - Mercredi 28 septembre à 18h00 : Réunion commission Voirie au Caire Haguenau ;
  - Lundi 10 Octobre à 18h00 : Réunion commission Plan-Climat à la Mairie de Bischwiller ;
  - Mardi 4 octobre à 17h00 : Réunion avec nouveau Major de la gendarmerie de Haguenau Roland Guinebert ;
  - Vendredi 7 octobre à 20h00 : Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Elèves du RPI à Huttendorf.

- Prochaines réunions CM :
  - Mardi 11 Octobre 2022
  - Mardi 8 Novembre 2022
  - Mardi 6 Décembre 2022

Fait à Uhlwiller,
Le 13 Septembre 2022

MAIRIE D'UHLWILLER (Bas-Rhin)

Le Maire
Thomas KLEFFER